

Plan Communal de Sauvegarde

Saint-Guilhem-Le-Désert

Table des matières

Introduction.....	4
Mises à jour et exercices.....	4
Déclenchement du PCS.....	4
Identification des enjeux.....	5
Enjeux humains.....	5
Enjeux stratégiques.....	5
Enjeux économiques.....	6
Organisation de la réponse communale.....	6
Poste de Commandement Communal (PCC).....	6
Risques: description et actions.....	6
Crue du Verdus.....	7
Description.....	7
Situation/Cartes.....	7
Déclenchement.....	7
Sectorisation du village.....	8
Stationnement des véhicules.....	8
Actions.....	8
Niveau 0: Vigilance.....	8
Niveau 1: Pré-alerte.....	8
Niveau 2: Alerte.....	9
Niveau 3: Evacuation.....	10
Décrue.....	10
Crue de l'Hérault.....	12
Situation.....	12
Déclenchement.....	12
Niveau 1: Pré-alerte.....	12
Niveau 2: Alerte.....	12
Niveau 3: Evacuation.....	13
Décrue.....	14
Crues concomitantes Verdus/Hérault.....	15
Incendie forestier.....	16
Situation.....	16
Niveau 1: Pré-alerte.....	16
Niveau 2: Alerte.....	16
Niveau 3: Evacuation.....	17
Consignes de mise à l'abri des populations.....	18
Chutes de blocs/Séisme/Mouvement de terrain.....	19
Situation.....	19
Actions.....	19

Incendie parking.....	20
Situation.....	20
Actions.....	20
Incendie domestique.....	20
Situation.....	20
Actions.....	21
Attaque terroriste.....	22
Description.....	22
Pendant l'attaque.....	22
Après l'attaque.....	22
Tempête.....	24
Description.....	24
Actions.....	24
Niveau 0: Vigilance.....	24
Niveau 1: Pré-alerte.....	24
Niveau 2: Alerte.....	24
Après le passage de la tempête.....	25
Rupture de barrage sur l'Hérault.....	26
Situation.....	26
Actions post-rupture.....	26
Actions post-vague.....	27
Canicule.....	28
Description.....	28
Niveau 0 : Vigilance.....	28
Niveau 1 : Alerte orange.....	28
Niveau 2 : Alerte rouge.....	28
Pollution accidentelle ou volontaire.....	30
Description.....	30
Niveau 1 : Alerte.....	30
Niveau 2 : Retour à la normale.....	30
Annuaire de crise.....	31
Annexes.....	32
Moyens humains.....	32
Listes de matériels.....	32
Matériel secrétariat/communication.....	32
Procédures de communication.....	32
Site Internet Predict.....	32
SendInBlue email (Lettre du Verdus).....	32
SendInBlue SMS.....	32
Appels téléphoniques directs.....	32
Panneaux d'affichage.....	32
Cloches.....	33
Matériel technique.....	33
Salles communales.....	33
Mairie.....	33
Gouverne.....	33
St Laurent.....	33
Théâtre de Verdure (salle).....	33
Ateliers municipaux.....	33
Espaces publics.....	34

Stade.....	34
Gare routière.....	34
Matériel logistique.....	34
Restauration.....	34
Hébergement.....	34
Espace stockage.....	34
Espace véhicules/PC (pompiers...)	34
Transport.....	34
Matériel.....	34
Arrêtés.....	35
Etudes.....	35
Plans.....	35

Introduction

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour objectif de diminuer les dommages et les conséquences des principaux risques présents sur la commune, à savoir des inondations / chutes de blocs / feux de forêt, ainsi que les incendies domestiques et les incendies sur un parking. Le but est de coordonner les actions qui seraient mise en œuvre pour cela.

Ce dispositif implique donc la Préfecture de l'Hérault, les services de l'Etat, du Département, des Structures Intercommunales et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.

Il prend en compte les impératifs suivants :

- La rapidité de la mise en place des moyens ;
- L'organisation rationnelle du commandement ;
- L'emploi de moyens suffisants et adaptés ;
- La coordination dans la mise en œuvre de ces moyens ;
- La coordination des dispositions d'ordre technique, social et relationnel.

Son champ d'action se situe entre les interventions "traditionnelles" des Services de Secours et l'activation des Plans Départementaux de secours. Il est compatible et permet la continuité des actions et dispositions avec celles décrites dans les plans départementaux de secours.

Mises à jour et exercices

Le PCS est un document appelé à être constamment modifié et mis à jour en fonction des changements dans le village et l'identification des risques. De plus, il doit être vérifié par des exercices périodiques (si possible annuellement) afin de dérouler les scénarios envisagés et de s'assurer de la compréhension et de la pertinence des actions décrites. Des plateformes d'exercice comme PrépaRisk peuvent être utilisées à cette fin.

Déclenchement du PCS

Les procédures d'activation du plan communal de sauvegarde sont déclenchées **par le Maire, ou par son représentant désigné.**

Le plan communal de sauvegarde peut être déclenché :

- **de la propre initiative du Maire**, dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors l'autorité préfectorale** ; il en informe aussi la Communauté de Communes qui peut offrir son concours.
- à la demande de l'autorité préfectorale (le Préfet ou son représentant), notamment lorsque le Plan ORSEC est déclenché.

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci décide d'activer ou non la Cellule de Crise Communale. Le Maire prévient les responsables des équipes [Annuaire de Crise], et leur demande de se rendre au Poste Communal de Commandement localisé à la Mairie de Saint-Guilhem-le-Désert. Pour cela, **il met en œuvre le schéma d'alerte.**

Conformément à la réglementation en vigueur, la direction des opérations de secours relève de l'autorité du Maire, en tant que Directeur des Opérations de Secours (DOS), jusqu'au déclenchement d'un plan de secours par le Préfet. La fonction de DOS revient alors au Préfet ; le Maire reste responsable des opérations communales.

Identification des enjeux

Enjeux humains

- Habitants du village
 - 250 habitants
- Habitants des écarts
 - Une douzaine
 - Lavagnes/Mas Aubert
 - Fayssas
- Personnes âgées
 - 46 personnes de plus de 70 ans.
 - Mobilité
 - Communication (portable, Internet)
- Travailleurs journaliers (commerces, tourisme...)
- Résidence secondaires
 - Les résidents sont-ils présents ?
- Locataires/hébergements temporaires (gîtes, locations de vacances, pèlerins)
 - Pas au fait des risques et des démarches à suivre
 - Voitures sur le parking
- Visiteurs du village/touristes
 - Pas au fait des risques et des démarches à suivre
 - Voitures sur le parking
- Pèlerins/randonneurs en dehors du village
 - Communications
 - Loin du village

Enjeux stratégiques

- Parking
 - Voitures et motos garées
 - Accès au stade de foot (accès hélicoptère)
 - Accès ateliers techniques
 - Accès poste de police
- Routes d'accès au village
 - Accès sud (Pont du Diable, St Jean de Fos)
 - Accès Nord (Causse de la Selle)
 - Toutes en bordure d'Hérault, largeur limitée, bordure de falaises, sortie de combes
- Électricité
 - Lignes aériennes à travers la montagne proches des arbres
 - Lignes enterrées le long de la route
 - Contrôle l'électricité téléphonie mobile et fixe après l'abandon réseau cuivre
- Téléphonie fixe
 - Câbles cuivre dans la vallée de l'Hérault, « en sursis » pour cause d'abandon du réseau cuivre
 - Fibre
- Téléphonie mobile
 - Tour de communication de Puéchabon, alimentation électrique via St Guilhem
 - Couverture dans tout le village et bout du monde/écarts ?

- Eau potable
 - Source du bout du Monde
 - Projet de forage stade au bout du monde
 - Conduites le long du Verdus
 - Château d'eau
- Stade pour accès hélicoptère
 - Près du lit du Verdus
 - Accès via le parking ou Rue du bout du monde
- Mairie
 - Communications
 - Archives/Documents
 - Clés

Enjeux économiques

- Restaurants
 - Congélateurs
- Hôtels
 - Accès défibrillateurs
- Commerces
- Parkings communaux et privé
- Autres entreprises

Organisation de la réponse communale

Poste de Commandement Communal (PCC)

Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Organisation des cellules:

- Cellule commandement dont fait partie le Maire
- Cellule secrétariat/communication
- Cellule terrain (reconnaissance, logistique)
- Cellule hébergement

Risques: description et actions

Notes: les actions pour chaque cellule sont classées par ordre chronologique et leur déclenchement est à l'appréciation du PCC.

Crue du Verdus

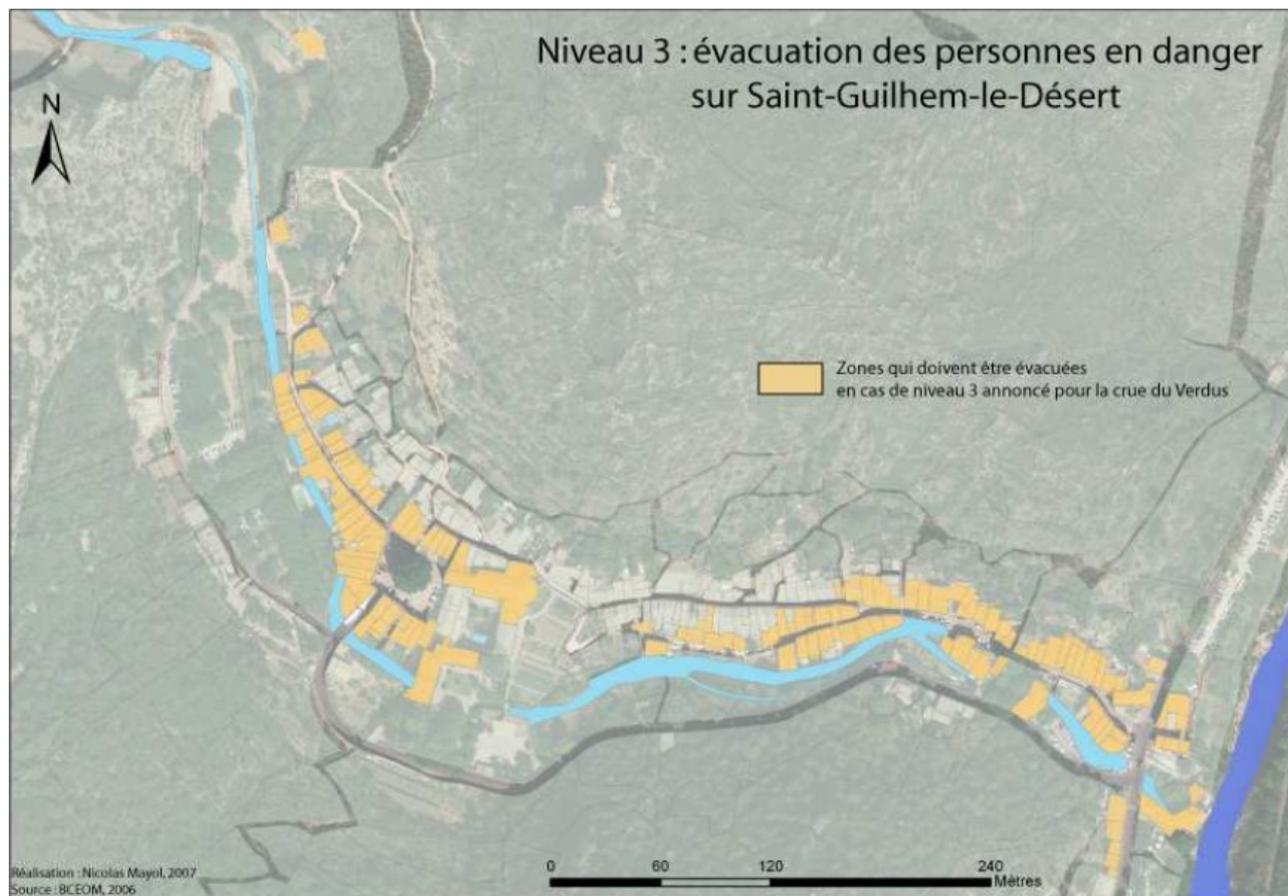
Description

Lorsque l'intensité des précipitations dépasse 50 mm en une heure (pluie de retour 10 ans) sur l'ensemble du bassin versant, dans un contexte de perturbations les jours précédents l'évènement (plusieurs jours consécutifs de pluie sur le bassin versant), on peut s'attendre à observer des premiers débordements du cours d'eau en amont du village, dans un délai d'1 à 2 heures (temps de concentration du bassin versant).

La capacité maximale de transit du lit normal du Verdus avant débordement est très variable selon les tronçons concernés. Toutefois pour des débits ne dépassant pas 30 à 40 m³/s, les débordements constatés constituent une gêne pour les riverains sans provoquer de dégâts trop significatifs (étude hydraulique du cabinet Stucky, 2000). Ensuite il faudra observer régulièrement le niveau du Verdus, afin de voir son évolution.

Une crue du Verdus sera un évènement très rapide, qui prendra la forme de vagues, il est donc critique d'anticiper, d'agir vite et de ne pas exposer les populations en les faisant sortir lorsqu'une vague peut arriver.

Situation/Cartes



Déclenchement

- Vigilance Orange Météo France
- Alerte préfecture
- Predict

Sectorisation du village

Un des gros soucis lors d'une inondation du Verdus dans le village sera la difficulté de se déplacer si les rues et le Grand Chemin sont inondés. Il est donc décidé de limiter les déplacements des populations en organisant un accueil dans des maisons particuliers situés en trois zones du village. De même l'équipe « technique » sera composée de trois sections, une pour chaque zone.

Les zones sont :

- Haut du village : jusqu'au chevet de l'abbaye. Maisons d'accueil situées place du Théron, ateliers municipaux
- Milieu du village : jusqu'au chai de la voute du Verdus. Maisons d'accueil situées rue Descente du Portal et Chapelle des Pénitents
- Bas du village : maisons d'accueil situées route d'Aniane, mairie, salle St Laurent

Les talkies walkies ne passent pas entre le haut et le bas du village, l'équipe du milieu devra servir de relais.

La liste des maisons refuge dont les habitants ont donné l'accord pour héberger des voisins ainsi que les clés laissées en mairie par les habitants non présents sur le village seront stockées au même endroit que la version papier du PCS en mairie (armoire dans le bureau du maire).

Stationnement des véhicules

- Section la plus haute du parking Pré des Pères : entre les conteneurs de tri et le portail du bout du monde, au dessus du mur.
- Parking St Laurent
- Parkings résidents et Fonzes route d'Aniane
- Parking des bus

Actions

Niveau 0: Vigilance

Quand Météo France nous place en **vigilance orange pluie inondation** OU que la préfecture nous alerte via téléphone (souvent les deux arrivent ensemble) ou quand Predict envoie le message « Mobilisez-vous »

Commandement	• Aucune action
Secrétariat/Communication	• S'assurer que les personnels et élus aient reçu l'information
Terrain	• Aucune action
Hébergement	• Aucune action

Passage en niveau 1 lorsque la vigilance devient Rouge ou quand Predict envoie le message « assurez la mise en sécurité ».

Niveau 1: Pré-alerte

Commandement	• Mobilise les cellules Secrétariat et Terrain • Décide d'activer officiellement la Cellule de Crise Communale → passe au Niveau 2
Secrétariat/ Communication	• Met en place de la main courante. • Vérifie le matériel de communication.

	<ul style="list-style-type: none"> • Surveille les alertes (Préfecture, Météo France) • Envoie Lettre du Verdus en précisant à chacun de prévenir ses voisins/personnes vulnérables • Alerte la maison du site et office du tourisme (arrêt navettes) • Prend contact avec les résidents des maisons d'accueil pour dresser la liste des maisons disponibles
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifie les moyens communaux (véhicules, matériels de crise) et s'assurer que les équipements nécessaires soit mis hors d'eau/en hauteur. • Place le batardeau au niveau de la mairie • Ouvre la grille en dessous de la mairie • Recensement état des parkings, véhicules (nombre, gros véhicules) qui pourraient faire barrage • Faire rentrer chaises et terrasses
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action

Niveau 2 déclenché par la décision du Maire d'activer la Cellule de Crise Communale (fondée sur les informations de Météo France/Predict annonçant un événement pluvieux important sur le bassin versant couplées avec la forte montée des eaux au niveau du Verdus).

Niveau 2: Alerte

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Dirige la cellule de crise • Décide de la réquisition des établissements • Décide de l'évacuation des véhicules encore garés en zones menacées • Décide de l'évacuation
Secrétariat/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Contacte les membres des autres cellules (Agenda de crise) • Informe la préfecture du déclenchement du PCS et des coordonnées du PCC • Signale à la gendarmerie l'interdiction d'accès au village aux non résidents • Contacte ERPs et personnes nécessitant de l'aide pour l'évacuation • Contacte les personnes volontaires pour les maisons refuges • Contacte ERPs pour demander d'enlever ou d'attacher tout mobilier (chaises, tables, parasols...) • Informe la population et incite les gens qui peuvent partir à le faire (pour réduire le nombre de véhicules et de personnes)
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Réquisitionne tous les employés municipaux disponibles • Amène groupe électrogène au PCC • Partage talkies-walkies entre les trois équipes sectorielles • Ouvre la grille impasse du Verdus le long du Verdus (clé au local technique) • Ferme le grand chemin par la barrière • Ferme l'accès à la place depuis le grand chemin et la rue Cor de Nostra Donna • Inspecte le cours du Verdus pour enlever si possible tout embâcle • Attache les conteneurs de recyclage au sol là où possible. Sur le parking du haut, fermer portail des chasseurs. • Rentre poubelles et panneaux non fixés, aide aux ERPs pour enlever/attacher

	<ul style="list-style-type: none"> • mobilier • Surveillance le Verdus et l'aval de la cascade • Ouvrir les portes de l'église et du cloître (clés au local technique) , y compris la porte entre le cloître et le jardin du Carmel pour permettre l'évacuation des eaux de l'église. • Met en place barrières et panneaux sur la RD4 en collaboration avec la DDTM si présente. • Passage dans les rues avec le mégaphone pour demander le déplacement des véhicules • Aide au stationnement des véhicules sur les zones obligatoires • Déplacement des véhicules en zone inondables
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Installe le PCC à la mairie • Tient à jour la liste des maisons refuges disponibles

Passage en niveau 3 déclenché quand l'eau monte jusque dans la rue du bout du monde (vérifié par équipe du haut du village ou remonté par les habitants), ou la saturation de la voûte au niveau de la bifurcation du Verdus en amont de la mairie (juste avant la Voûte du Verdus, équipe bas du village ou habitants) et les données météorologiques montrent que le Verdus va continuer de monter.

Niveau 3: Evacuation

L'évacuation se fait pour les maisons situées en zone rouge, vers des habitations plus sûres situées dans la même zone du village.

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Décide le déclenchement des cloches pour l'évacuation des populations si la sacristie est accessible.
Secrétariat/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptionne les demandes de secours et prévient les responsables Terrain et Hébergement • Alerte les secours de tout problème rencontré lors de l'évacuation • Répondre aux demandes d'information de la population ; • Essayer de contacter et de rester en contact avec les personnes bloquées ; • Les tenir informés de l'évolution de la crue ; • Informer la Préfecture de personnes bloquées dans leur domicile.
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Déclenchement de la sirène (tonalité Evacuation) • Aide à l'évacuation des personnes les plus exposées • Prendre des photos si possible pour archives, assurances, retour d'expérience
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à l'évacuation des personnes les plus exposées

Décrue

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Communication médias • Leçons tirées de l'évènement et mise à jour du PCS
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication préfecture

	<ul style="list-style-type: none"> • Communication population (panneaux d'affichage en plus des moyens email/téléphoniques)
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les personnes sont saines et sauvées • Faire le tour de toutes les propriétés impactées et déterminer les murs et bâtiments qui nécessitent une sécurisation (risque d'effondrement)
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aide au retour ? (identification des besoins, centralisation des achats/livraisons, etc.)

Crue de l'Hérault

Situation

Une crue de l'Hérault peut causer

- un isolement du village si l'Hérault monte sur la route, même de façon très temporaire : une vague peut déposer tout un amas de bois qui bloque la route. La route peut être bloquée en amont (bois déposé dans virage avant le chemin de la combe de Carrelles, **et où autre ?**) et en aval (combe de Brunan).
- une coupure d'électricité (donc de téléphonie mobile) et de téléphone et Internet
- un emportement des véhicules garés sur les parking en bas du village (qui peuvent ensuite endommager les bâtiments et le pont du Diable)
- un emportement des maisons situées en bord d'Hérault

Déclenchement

Message d'alerte de la préfecture

Consultation du site vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/niv3-station.php?CdEntVigiCru=21&CdStationHydro=Y210002001&GrdSerie=H&ZoomInitial=1>, ou

<https://www.sentival.fr/stations-cours-eau?code=Y2--0200>) : St Guilhem est 6 heures en aval de Laroque.

Niveau 1: Pré-alerte

Météo en alerte orange ou rouge pour risque hydrologique : 2,80m à Ganges/Laroque. Prévenir les bases de Canoë Kayak.

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise les cellules Secrétariat et Terrain• Décide d'activer officiellement la Cellule de Crise Communale → passe au Niveau 2
Secrétariat/ Communication	<ul style="list-style-type: none">• Met en place de la main courante.• Vérifie le matériel de communication.• Surveille les alertes (Préfecture, Météo France, Vigicrues)• Envoie Lettre du Verdus en précisant à chacun de prévenir ses voisins/personnes vulnérables• Alerte les bases de Canoës/Kayaks
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Recensement état des parkings du bas du village, véhicules (nombre, gros véhicules) qui pourraient faire barrage
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Niveau 2: Alerte

Aggravation des conditions météorologiques. 6m à Ganges/Laroque.

Sont concernés au premier chef dans le village :

- Habitants impasse de la Sablette et ancien chemin de Ganges
- Hôtel le Guillaume d'Orange
- Restaurants Petit Jardin et Fonzes
- Pisciculture
- Maison du Pan

- Salle de Brunan si occupée
- Et les parkings suivants :
- Bus
 - Privé Olivier Fonzes
 - Résidents avenue d'Aniane
 - Privé Claude Fonzes
 - St Laurent
 - Place du portal

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Dirige la cellule de crise • Décide de la réquisition des établissements • Décide de l'évacuation des véhicules encore garés en zones menacées • Décide de l'évacuation
Secrétariat/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Contacte les membres des autres cellules (Agenda de crise) • Alerte la maison du site et office du tourisme (arrêt navettes) • Contacte les écoles ainsi qu'Hérault Transport pour le rapatriement ou garder les enfants de la commune • Informe la préfecture du déclenchement du PCS et des coordonnées du PCC • Signale à la gendarmerie l'interdiction d'accès au village aux non résidents • Contacte ERPs et personnes concernées par la crue
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Réquisitionne tous les employés municipaux disponibles • Met en place barrières et panneaux sur la RD4 en collaboration avec la DDTM si présente.
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action

Niveau 3: Evacuation

Si l'Hérault va monter au niveau des parkings du bas du village, évacuation de ces parkings et mis en sécurité des populations dans les maisons situés en bord d'Hérault.

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Décide le déclenchement des cloches pour l'évacuation des véhicules et personnes.
Secrétariat/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptionne les demandes de secours et prévient les responsables Terrain et Hébergement • Alerte les secours de tout problème rencontré lors de l'évacuation • Répondre aux demandes d'information de la population ; • Essayer de contacter et de rester en contact avec les personnes bloquées ; • Les tenir informer de l'évolution de la crue ; • Informer la Préfecture de personnes bloquées dans leur domicile.
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Passage dans les rues avec le mégaphone pour demander le déplacement des véhicules et personnes • Aide au stationnement des véhicules sur les zones obligatoires • Aide à l'évacuation des personnes les plus exposées • Prendre des photos si possible pour archives, assurances, retour d'expérience

Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvrir le centre de refuge : Mairie + Salle Gouverne • Nommer un responsable de l'accueil de la population au lieu de regroupement
-------------	---

Décrue

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Communication médias
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication préfecture
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les personnes sont saines et sauvées • Faire le tour de toutes les propriétés impactées et déterminer les murs et bâtiments qui nécessitent une sécurisation (risque d'effondrement)
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action

Crues concomitantes Verdus/Hérault

Problématique : pas de parking possible en bas du village, garer toutes les voitures sur les parties hautes du Pré des Pères.

Hébergement des personnes résidant en bord d'Hérault dans les maisons hautes avenue d'Aniane.

Incendie forestier

Situation

Un témoin du départ de feu alerte avant toute chose les pompiers. Ces derniers avertiront alors la Mairie et jugeront par la suite de l'évolution de la situation (menace ou non du village). La commune doit alors dans un premier temps s'assurer de la sécurité des populations situées dans les écarts de la commune, puis se tenir prête suivant une aggravation dans la propagation du feu (selon l'avis des pompiers) à activer l'alarme et se préparer à l'évacuation des personnes et des habitations vulnérables sur le village.

Le Maire prendre quant à lui la décision d'activer ou non la Cellule de Crise Communale afin d'assurer la gestion de l'événement (évacuation et protection des biens et des personnes). Le Maire est remplacé automatiquement par un adjoint en cas d'absence.

Niveau 1: Pré-alerte

Un départ de feu a été déclaré par un témoin, qui a appelé les pompiers et/ou un des employés communaux (comme le garde champêtre).

Le but est alors d'alerter les pompiers si ce n'est pas déjà fait, pour ensuite se préparer à une éventuelle propagation du feu en direction des zones à enjeu (dans les écarts ou en direction du village) et donc au déclenchement de la sirène du village.

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le secrétariat de Mairie et un responsable Technique• Localise le départ de feu en fonction de la cartographie des enjeux sur la commune• Reste en contact permanent avec les pompiers
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Met en place la main courante• Vérifie le matériel de communication• Alerte les écarts• Préviens l'Office de Tourisme pour arrêter les navettes et limiter l'accès au village
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Renseigne les gens qui quittent le village sur l'itinéraire conseillé (en coordination avec pompiers et gendarmes)
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Vérifie le matériel incendie

Niveau 2: Alerte

L'incendie évolue de manière inquiétante en direction du village, le Maire décide d'activer ou non la Cellule de Crise de la Commune afin de se préparer à :

- Une évacuation des véhicules situés dans les zones sensibles (en fonction de la propagation du feu).
- L'activation des moyens communaux pour la mise en sécurité du village et l'évacuation des zones sensibles.

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Convoque et pilote la cellule de crise • Donne l'ordre d'activer l'alarme (sirène) • Décide de fermer la distribution d'eau du village
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Contacte les membres de la cellule de crise • Alerte la préfecture de l'activation du PCS • Alerte la population
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Ferme les fontaines du village • Ferme la distribution d'eau du village pour garder l'eau dans le bassin • Organise si possible le départ des non-résidents • Informe les propriétaires des véhicules situés sur les parkings d'une possible évacuation • Gère le stationnement en fonction de la menace • Gère la circulation pour faciliter l'accès des pompiers
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Reste en contact permanent avec les pompiers et informe le Maire de l'évolution de la situation

Message à la population : **Nous vous informons qu'un départ de feu a eu lieu sur la commune, et ce dernier se propage en direction du village. Nous vous demandons de suivre les consignes des pompiers et des employés communaux, afin de procéder à une possible évacuation d'une partie du village. Pour tout renseignement, veuillez contacter + Numéro mairie**

Niveau 3: Evacuation

Le feu évolue en propagation libre en direction du village et n'est plus maîtrisé. Les principales actions à mener seront l'évacuation des zones vulnérables et la mise en sécurité des populations du village.

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Donne l'ordre d'évacuation (sirène)
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Réceptionne les demandes de secours et prévient les Responsables Technique, Police et Population
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Organise l'évacuation des véhicules

	<ul style="list-style-type: none"> • Gère la circulation pour faciliter l'accès des pompiers • Gère l'évacuation des habitations vulnérables • Indique les procédures de sécurité en faisant regagner les populations à leurs habitations
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Reste en contact permanent avec les pompiers et informe le Maire de l'évolution de la situation

Consignes de mise à l'abri des populations

Les riverains ne doivent pas prendre la voiture et rester au village. Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide ; à pied, rechercher un écran (rocher, mur...) ; en voiture, ne pas sortir.

Les maisons susceptibles d'être touchées doivent être évacuées : n'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

Si le délai le permet :

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur, éloignez les si possible du bâtiment

Les habitants des maisons non touchées mais proches du feu doivent se confiner car une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
 - Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres et les abords immédiats des habitations
 - Rentrer les tuyaux d'arrosage
 - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées, ...)
 - Arrêter la ventilation et la climatisation
- Attendre les pompiers et suivre leurs instructions

Chutes de blocs/Séisme/Mouvement de terrain

Situation

Des périodes de fortes pluies peuvent aboutir à rendre mobile et faire chuter des blocs au niveau du versant du château du Géant ou de certains sentiers de randonnées. En fonction de l'événement et des enjeux touchés, l'alerte doit permettre de procéder à une intervention et une sécurisation plus rapide des lieux par les employés communaux en attendant l'arrivée des pompiers.

Des chutes de blocs ont été déclarées par un témoin, qui a appelé les pompiers et/ou un des employés communaux. Le but est alors d'alerter les pompiers si ce n'est pas déjà fait, et intervenir sur le site. Le responsable terrain peut commencer un travail de terrain en attendant l'arrivée des pompiers. Ces derniers jugeront d'eux-mêmes de la faisabilité de l'intervention, sans prendre de risques inconsidérés.

Un périmètre de sécurité doit être mis en place dans l'attente de l'arrivée des pompiers sur le lieu. Le but sera sécuriser les lieux, de gérer la bonne fluidité de la circulation pour favoriser l'accès des pompiers, et empêcher une évacuation anarchique des véhicules.

Actions

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les pompiers sont prévenus
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les pompiers sont prévenus
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Essaie d'intervenir sur site avec le matériel disponible si possible• Interdit l'accès au site et établit un périmètre de sécurité• Assure la fluidité de la circulation (bas du village, grand chemin) éventuellement à l'aide d'autres employés ou élus• Accueille et conduit les pompiers vers le site
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Incendie parking

Situation

Lors de la saison estivale, la forte fréquentation touristique du village entraîne une arrivée massive de véhicules chaque jour. La chaleur associée à de nombreux embouteillages peut entraîner une surchauffe des moteurs qui peuvent prendre feu sur les parkings de la commune. La mise en place de panneaux d'affichage au niveau des parkings recevant les touristes doit permettre à un témoin d'alerter en plus des pompiers des employés communaux, afin de procéder à une intervention plus rapide sur les lieux et donc d'empêcher autant que possible une propagation trop importante du feu. Un départ de feu a été déclaré par un témoin, qui a appelé les pompiers et/ou un des employés communaux. Le but est alors d'alerter les pompiers si ce n'est pas déjà fait, et intervenir sur la voiture en question. Le responsable terrain peut commencer un travail de terrain en attendant l'arrivée des pompiers. Ces derniers jugeront d'eux-mêmes de la faisabilité de l'intervention, sans prendre de risques inconsidérés.

Si l'incendie ne peut plus être maîtrisé par l'intervention communale, alors un périmètre de sécurité doit être mis en place dans l'attente de l'arrivée des pompiers sur le lieu. Le but sera de gérer la sécurité du parking, sécuriser les lieux, et empêcher une évacuation anarchique des véhicules.

Actions

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les pompiers sont prévenus
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les pompiers sont prévenus
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Essaie d'intervenir sur site avec le matériel disponible si possible• Informe les propriétaires des véhicules du parking d'une possible évacuation• Interdit l'accès au site et établit un périmètre de sécurité• Assure la fluidité de la circulation (bas du village, grand chemin) éventuellement à l'aide d'autres employés ou élus• Accueille et conduit les pompiers vers le site
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Incendie domestique

Situation

Un départ de feu dans une maison a été déclaré par un témoin, qui a appelé les pompiers et/ou un des employés communaux. Le but est alors d'alerter les pompiers si ce n'est pas déjà fait, et intervenir sur la maison en question tant que cela reste possible au niveau de l'action communale. La sirène est alors activée et le responsable terrain peut commencer un travail de terrain en

attendant l'arrivée des pompiers.

Actions

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les pompiers sont prévenus
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les pompiers sont prévenus
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Déclenche les cloches• Essaie d'intervenir sur site avec le matériel disponible si possible• Interdit l'accès au site et établit un périmètre de sécurité• Assure la fluidité de la circulation (bas du village, grand chemin) éventuellement à l'aide d'autres employés ou élus• Accueille et conduit les pompiers vers le site
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Attaque terroriste

Description

Une attaque terroriste sur le territoire de la commune peut prendre la forme de :

- attaque à la voiture bélier (place de la Liberté, place du Portal)
- attaque à l'arme blanche (rues du village, place de la Liberté, église, parking)
- attaque à l'arme automatique (l'église étant un lieu sensible pour ce genre d'attaque)

L'alerte est donné par des particuliers, des employés communaux ou des gendarmes (patrouilles présentes ponctuellement sur la commune pendant les périodes d'affluence).

Pendant l'attaque

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les gendarmes sont prévenus• Active et dirige la cellule de crise
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise le responsable terrain• Vérifie que les gendarmes sont prévenus• Accueille toute personne dans la mairie, ferme tous les accès à clés, se réfugie à l'étage loin des fenêtres
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Déclenche les cloches si l'accès à la sacristie est possible• Facilite la fuite de toutes les personnes en leur indiquant les directions de sortie du village• Cordonne l'accès à la zone attaquée (barrières, rubalises)• (Personnels armés seulement): tente de neutraliser les assaillants, en protégeant leur propre vie• Empêche l'arrivée des véhicules autre que secours et assure la fluidité de la circulation (bas du village, grand chemin) éventuellement à l'aide d'autres employés ou élus• Accueille et dirige les secours vers le site de l'attaque sans se mettre en danger
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Accueille toute personne dans les salles communales, ferme tous les accès à clé et volets, se réfugie loin des fenêtres

Après l'attaque

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Communication médias si besoin• Leçons tirées de l'évènement et mise à
--------------	---

	jour du PCS
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication préfecture et services de secours • Communication avec la population
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des personnes et matériels impactés • Support terrain des services de secours (évacuation des blessés, aide aux enquêteurs)
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Support logistique des services de secours (hôpital de campagne, chapelle ardente) • Accueil des personnes dans les salles communales

Tempête

Description

Une tempête amène beaucoup de vent sans que les précipitations soient assez conséquentes pour faire craindre une inondation du Verdus (sinon voir le chapitre correspondant). Les principaux risques sont les chutes de branches et de tuiles et les envols de mobiliers.

Actions

Niveau 0: Vigilance

Quand Météo France nous place en **vigilance orange tempête** OU que la préfecture nous alerte via téléphone (souvent les deux arrivent ensemble)

Maire	• Aucune action
Secrétariat/Communication	• S'assurer que les personnels et élus aient reçu l'information
Terrain	• Aucune action
Hébergement	• Aucune action

Passage en niveau 1 lorsque la vigilance devient Rouge.

Niveau 1: Pré-alerte

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Mobilise les cellules Secrétariat et Terrain• Décide d'activer officiellement la Cellule de Crise Communale → passe au Niveau 2
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Met en place de la main courante.• Vérifie le matériel de communication.• Surveille les alertes (Préfecture, Météo France)• Envoie Lettre du Verdus en précisant à chacun de prévenir ses voisins/personnes vulnérables
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Vérifie les moyens communaux (véhicules, matériels de crise).• Recensement état des parkings, véhicules (nombre, gros véhicules) qui pourraient être endommagés (chutes de branches)• Faire rentrer chaises et terrasses
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Niveau 2 déclenché par la décision du Maire d'activer la Cellule de Crise Communale (fondée sur les informations de Météo France/Predict annonçant un événement venteux important sur la commune).

Niveau 2: Alerte

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Dirige la cellule de crise• Décide de la réquisition des établissements• Décide de l'évacuation des véhicules encore garés en zones menacées• Décide de l'évacuation
--------------	---

Secrétariat/ Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Contacte les membres des autres cellules (Agenda de crise) • Informe la préfecture du déclenchement du PCS et des coordonnées du PCC • Signale à la gendarmerie l'interdiction d'accès au village aux non résidents • Contacte ERPs pour demander d'enlever ou d'attacher tout mobilier (chaises, tables, parasols...)
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Réquisitionne tous les employés municipaux disponibles • Amène groupe électrogène, talkies-walkies au PCC • Partage talkies-walkies entre les trois équipes sectorielles • Rentre poubelles et panneaux non fixés, aide aux ERPs pour enlever/attacher mobilier • Met en place barrières et panneaux sur la RD4 en collaboration avec la DDTM si présente.
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Installe le PCC à la mairie

Après le passage de la tempête

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Communication médias si besoin • Leçons tirées de l'évènement et mise à jour du PCS
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication préfecture • Communication population (panneaux d'affichage en plus des moyens email/téléphoniques)
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les personnes sont saines et sauvées • Dégager les accès et parkings • Faire le tour de toutes les propriétés et véhicules impactés et déterminer les murs et bâtiments qui nécessitent une sécurisation (risque d'effondrement, chute de tuiles)
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action

Rupture de barrage sur l'Hérault

Situation

Plusieurs barrages existent sur l'Hérault en amont de St Guilhem :

- Barrage Belbezet (commune St Guilhem)
- Barrage Combe du Cor (commune de Causse de la Selle)
- Barrage Moulin de Bertrand (commune de Causse de la Selle)
- Barrage de Laroque

La rupture d'un de ces barrages provoquera une vague qui passera dans le bas du village, similaire à une inondation brutale. La plupart des actions citées en cas d'inondation de l'Hérault peuvent s'appliquer, sauf qu'il n'y aura aucun avertissement et qu'il n'y aura peut-être pas le temps d'évacuer les véhicules, seulement les personnes.

Sont concernés au premier chef dans le village (mêmes lieux que pour inondation Hérault) :

- Habitants impasse de la Sablette et ancien chemin de Ganges
- Hôtel le Guillaume d'Orange
- Restaurants Petit Jardin et Fonzes
- Pisciculture
- Maison du Pan

Et les parkings suivants :

- Bus
- Privé Olivier Fonzes
- Résidents avenue d'Aniane
- Privé Claude Fonzes
- St Laurent
- Place du portal

Actions post-rupture

Ces actions font suite à la communication à la commune d'une rupture de barrage.

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Convoque et pilote la cellule de crise• Décide de l'évacuation des véhicules encore garés en zones menacées si le temps disponible avant l'arrivée de la vague le permet• Décide de l'évacuation des personnes• Décide le déclenchement des cloches pour l'évacuation des véhicules et/ou personnes.
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Contacte les membres des autres cellules (Agenda de crise)• Alerte la maison du site et office du tourisme (arrêt navettes)• Contacte les écoles ainsi qu'Hérault Transport pour le rapatriement ou garder les enfants de la commune• Informe la préfecture du déclenchement

	<p>du PCS et des coordonnées du PCC</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signale à la gendarmerie l'interdiction d'accès au village aux non résidents • Contacte ERPs et personnes concernées
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Réquisitionne tous les employés municipaux disponibles • Met en place barrières et panneaux sur la RD4 en collaboration avec la DDTM si présente. • Passage dans les rues avec le mégaphone pour demander le déplacement des véhicules et/ou personnes • Aide au stationnement des véhicules sur les zones obligatoires • Aide à l'évacuation des personnes les plus exposées
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvre les centres de refuge en haut du village (Mairie, Salle Gouverne, Théâtre de Verdure) • Nomme un responsable de l'accueil de la population au lieu de regroupement

Actions post-vague

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> • Communication médias
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Communication préfecture
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que toutes les personnes sont saines et sauvées • Faire le tour de toutes les propriétés impactées et déterminer les murs et bâtiments qui nécessitent une sécurisation (risque d'effondrement)
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune action

Canicule

Description

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (diurnes et surtout nocturnes) dépassent pendant plusieurs jours les normales saisonnières. Le risque sur St-Guilhem est surtout pour les populations fragiles (personnes âgées ou malades, nourrissons).

Niveau 0 : Vigilance

Le niveau 0 de vigilance commence avec les débuts des beaux jours (moi de mai)

Commandement	
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Met à jour la liste des personnes vulnérables• Envoie les recommandations d'usage via les canaux de communications normaux (Lettre du Verdus)
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Niveau 1 : Alerte orange

Lorsque Météo-France ou Predict place le département ou la commune en alerte orange canicule.

Commandement	
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Envoie les recommandations d'usage via les canaux de communications normaux• S'assure que toutes les personnes vulnérables sont conscientes de la situation• Accueille en mairie les personnes qui souhaitent profiter de la climatisation (lors des horaires normaux d'ouverture au public)
Terrain	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action
Hébergement	<ul style="list-style-type: none">• Aucune action

Niveau 2 : Alerte rouge

Lorsque Météo-France ou Predict place le département ou la commune en alerte rouge canicule ou si le Maire décide d'activer ce niveau.

Commandement	<ul style="list-style-type: none">• Active le niveau 2
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none">• Envoie les recommandations d'usage via tous les canaux de communications• S'assure que toutes les personnes vulnérables sont conscientes de la situation

	<ul style="list-style-type: none"> • Accueille en mairie les personnes qui souhaitent profiter de la climatisation (lors des horaires normaux d'ouverture au public)
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Informe les populations et les invite à rester à l'intérieur • S'assure que toutes les personnes vulnérables prennent les mesures de sécurité
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> • Ouvre les salles municipales climatisées en dehors des heures normales d'ouverture, y compris la nuit

Pollution accidentelle ou volontaire

Description

Une pollution peut survenir de façon accidentelle ou volontaire, notamment par le versement de matières polluantes dans les cours d'eau (Verdus ou Hérault).

Niveau 1 : Alerte

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> Prévient les organismes en fonction de la pollution (voir en annexe « Annexe logigramme pollution accidentelle ») et notamment les pompiers. Ne « Fiche alerte pollution accidentelle eau » est disponible dans les annexes Envoie les recommandations d'usage via les canaux de communications normaux (Lettre du Verdus) Prévient les entreprises en aval de la pollution (pisciculture, grotte de Clamouse, point de baignade Pont du Diable)
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> Assure l'accueil des services de secours (pompiers) et leur permet l'accès au lieu de la pollution Facilite les opérations de nettoyage via une aide matérielle et le prêt d'équipement communal
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action

Niveau 2 : Retour à la normale

Commandement	<ul style="list-style-type: none"> Dépose de plainte
Secrétariat/Communication	<ul style="list-style-type: none"> Prévient les entreprises en aval de la pollution (pisciculture, grotte de Clamouse, point de baignade Pont du Diable) Rappel à la population des bonnes pratiques
Terrain	<ul style="list-style-type: none"> Finalisation du nettoyage de la zone impactée
Hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Aucune action

Annuaire de crise

Voir document ANNUAIRE GENERAL DE CRISE pcs <année>.docx ou .pdf

Annexes

Moyens humains

- Élus
 - Élus résidents sur place sauf P Vedel et C Stelhe.
- Personnel communal
 - Technique (1/3 résidents sur le village)
 - Police (1/2 résidents sur le village)
 - Administratif (1/2 résidents sur le village)
 - Culture 2 (2/2 résidents sur le village)
- Professionnels de la santé
 - Infirmiers en tournée
 - Résidents: voir annuaire
- Professionnels techniques

Listes de matériels

Matériel secrétariat/communication

- PCS mis à jour
- 1 ou plusieurs lignes téléphoniques
- 1 téléphone fixe
- 1 téléphone portable
- 1 micro-ordinateur et 1 imprimante
- 1 jeu complet de cartes et plans de la commune
- 1 tableau papier avec des marqueurs
- 1 ensemble de ressources en papèterie
- Liste personnes âgées, personnes sensibles (oxygène, matériel spécifique, handicap)

Procédures de communication

Site Internet Predict

Main courante numérique

Prévisions météorologiques

Cartes et emplacements mentionnés dans ce PCS

SendInBlue email (Lettre du Verdus)

Procédures en mairie

SendInBlue SMS

Procédures en mairie

Appels téléphoniques directs

Panneaux d'affichage

Mairie, officiel bas du village, place, poste de police

Cloches

L'accès à la sacristie se fait grâce aux clés que possède le Carmel. La sonnerie sera celle du glas en continu.

Matériel technique

- Talkie-walkies (en mairie) – la topologie du village fait qu'ils ne peuvent pas permettre de communiquer entre tous les points du village
- 1 mégaphone (en mairie)
- 2 tronçonneuses + carburant
- 1 élagueuse
- 10 barrières
- Cordes et baudrier
- Panneaux de signalisation (manque 2 panneaux « route barrée»)
- 1 groupe électrogène (essence 5500W) + carburant et baladeuses
- 1 compresseur
- 3 rallonges sur enrouleur
- 1 camion
- 1 batardeau
- Tuyaux + diffuseurs (local boules?)
- 1 pompe électrique type « vide cave » (à tester)
- 5 barnums 3x3m

Salles communales

Mairie

240m² sur 2 niveaux, accessible PMR
Chauffage, Climatisation, Electricité, Internet, Bureaux, 4 toilettes

Gouverne

120m² sur 1 niveau, accessible PMR
Chauffage, Electricité, 1 toilette
Proche du Verdus, soumis à inondation, non accessible véhicules

St Laurent

100m² sur 1 niveau, non-accessible PMR
Electricité, 1 toilette

Théâtre de Verdure (salle)

35m² sur 1 niveau, accessible PMR
Chauffage, Climatisation, Electricité, 2 toilettes, 3 urinoirs
Possibilité chapelle ardente
Entrée portail de largeur limité (ok pour une ambulance)

Ateliers municipaux

130m² sur 1 niveau, accessible PMR
Electricité, 1 toilette
70m² disponible pour stockage matériel, accessible aux véhicules

Espaces publics

Stade

1 hectare, atterrissage hélicoptère possible
Accès gros véhicules difficile

Gare routière

Emplacements pour 5 bus

Matériel logistique

Restauration

- Restaurants
- Théâtre de Verdure (pas de moyen de cuisson pour l'instant)

Hébergement

- Gîtes
- Salles communales (voir plus haut)

Espace stockage

- Intérieur : Ateliers Communaux
- Extérieur : gare routière , théâtre de verdure, parvis Mairie, stade

Espace véhicules/PC (pompiers...)

- Intérieur : Mairie
- Extérieur : gare routière, stade

Transport

- Pas de véhicules de transport en commun

Matériel

- Médical
 - Défibrillateurs aux hôtels
 - Pas de défibrillateur extérieur
- Bouches d'incendie : CarteHydrants2024.png
- Technique
 - Haut parleur portatif en mairie
 - Mairie :
 - Caisse de secours.
 - Ateliers techniques
 - Camion/voitures/scooters
 - Outils
 - Particuliers
 - G Vareilhes (camion, outils...)
 - G Bonnet (tracteur)
 - Famille Ségala (outils, transport à chenilles?)

Arrêtés

Voir modèle d'arrêtés en annexes (« modele arrêté de réquisition.doc », « modele arrêté fin de réquisition.doc »).

Etudes

Etudes hydrauliques du Verdus : document 2024_Etude_Verdus_Synthese des preconisations et propositions d'aménagement.pdf

Plans

Plan ORSEC inondation : Plan ORSEC inondation V8.pdf